



MINISTÈRE DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT,
DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

POINT
STAT

Recrutements externes dans la fonction publique en 2011

Nunzia Bounakhla

34 261 lauréats admis par recrutement externe sur concours dans la fonction publique de l'État (20 626) et dans la fonction publique territoriale (13 635) auxquels s'ajoutent 24 574 recrutements directs sans concours essentiellement dans la fonction publique territoriale.

STATISTIQUES ET
RECHERCHE SUR LA
FONCTION PUBLIQUE

Cette publication est extraite du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2013.

Au total pour l'année 2011, ce sont 34 261 lauréats dans la fonction publique territoriale et la fonction publique de l'Etat qui ont été admis par recrutement externe sur concours (respectivement 13 635 et 20 626) auxquels s'ajoutent 24 574 recrutements directs sans concours (22 862 et 1 712 respectivement). La fonction publique territoriale constitue ainsi le premier recruteur public en 2011 avec 36 497 recrutements externes, dont les deux tiers sans concours.

Baisse des recrutements externes dans la fonction publique de l'Etat en 2011

L'Etat a significativement diminué son offre de postes en 2011 : 23 778 postes ont été offerts, dans le cadre de 498 concours aux recrutements externes, contre 29 250 l'année précédente pour 566 concours.

Le nombre de recrutements réalisés est orienté à la baisse quel que soit le mode d'accès et pour toutes les catégories hiérarchiques.

L'évolution du recrutement externe diffère selon les ministères, l'Education nationale, la Défense et l'Intérieur enregistrant les baisses de recrutement les plus marquées.

L'Etat a augmenté ses exigences en matière de niveau d'étude avec la mise en place en 2009 de la « mastérisation » pour les concours d'enseignants. Plus des deux tiers des lauréats ont un diplôme de l'enseignement supérieur ; les femmes sont majoritaires à se présenter aux concours de la fonction publique de l'Etat et réussissent mieux que les hommes.

La réduction globale du nombre de recrutements externes en 2011 se traduit par une baisse des recrutements au niveau déconcentré. Ces concours sont organisés très majoritairement par l'Education nationale pour les services académiques et établissements scolaires, tout particulièrement pour le recrutement des professeurs des écoles.

Chaque année, environ 1,5 % à 2 % du personnel de l'administration de l'Etat est renouvelé par le biais de concours organisés dans chaque ministère (ce ratio représentant le nombre de recrutés par voie externe rapporté à l'effectif physique des titulaires de la FPE au 31 décembre). Depuis plusieurs années leur organisation s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'administration dans le but de concilier renouvellement des effectifs et maîtrise de la dépense publique.

La sélection des candidats aux emplois publics, qui s'opère traditionnellement par concours externe, 3ème concours ou concours unique, s'est diversifiée. Depuis 2002, des procédures dérogatoires permettent de pourvoir sans concours certains emplois de catégorie C. En 2005 l'administration a créé le Pacte (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat) et depuis 2007, elle cherche à mieux prendre en compte la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP).

Quel que soit le mode de sélection, le contexte de réduction du nombre de corps de la fonction publique (fusions de corps), se traduit par une baisse continue du nombre de concours externes depuis 2003. En 2011, 498 concours ont été organisés contre 566 en 2010 (589 en 2009, 683 en 2008, 810 en 2007, et 910 en 2004). Le nombre de postes offerts a diminué de 18,7% par rapport à l'année précédente, et de 53 % au total depuis 2003.

En 2011, le nombre de postes offerts à l'Etat diminue quel que soit le mode de sélection

En 2011, les administrations ont ouvert 23 778 postes au recrutement externe, soit 5 472 postes de moins par rapport à l'année précédente (29 250).

Le 3^e concours et le concours externe enregistrent la baisse la plus forte (respectivement -39 % et -20 %) et atteignent leur niveau le plus bas depuis 2003. Au 3^e concours l'Etat n'a ouvert que 314 postes en 2011 alors qu'il y en proposait 1 730 en 2003. Entre 2006 et 2011 les postes offerts ont été divisés par trois (897 en 2006). Le constat est le même pour le concours externe, qui a proposé 20 202 postes (soit - 5 044 par rapport à l'an dernier) et dont l'offre n'a cessé de décroître depuis 2003 (44 373 en 2003).

Après avoir augmenté de 4% l'an dernier, le nombre de postes offerts au concours unique baisse en 2011 (1 720 postes soit - 126) et repasse sous son niveau de 2007 (1 733). Après avoir progressé de 29 % entre 2004 et 2007, l'offre au concours unique est restée stable au cours des 5 dernières années, oscillant autour d'une moyenne de 1 800 postes par an.

Aux sélections sans concours (recrutement externe et Pacte) l'offre d'emploi diminue très légèrement en 2011. Le nombre de postes proposés est de 1 168 au recrutement externe sans concours (soit -75 par rapport à 2010) et de 374 postes au recrutement par Pacte (soit -23).

Au total, ces nouveaux modes d'accès comptabilisent 6,5 % de l'ensemble des postes offerts. L'essentiel des postes proposés le sont toujours via la voie traditionnelle, externe avec concours, à 85 %.

Le repli des recrutements externes amorcé en 2003 se poursuit en 2011 dans la FPE

L'Etat a recruté 22 338 agents en 2011, soit 24,7% de moins qu'en 2010 et 66,7% de moins qu'en 2002 où il en avait accueilli 67 050. Ce mouvement de repli s'est effectué par paliers successifs, certaines années enregistrant des baisses plus marquées que d'autres : -24% en 2009, -17% en 2006 et en 2004.

Tableau 1 : Nombre de postes offerts au recrutement externe et part des recrutements sans concours dans la fonction publique de l'État de 2003 à 2011

Postes offerts	2003	Part (en %)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Part (en %)	2010	Part (en %)	2011	Part (en %)
Concours externe	44373	87,9	37 934	38 013	32 602	31713	30 935	25 560	86,8	25 246	86,3	20 202	85,0
Concours unique	2346	4,6	1 341	1 426	1 411	1733	1 886	1 777	6,0	1 846	6,3	1 720	7,2
3 ^e concours	1730	3,4	1 271	1 031	897	850	724	444	1,5	518	1,8	314	1,3
Autres recrutements externes (3)	2058	4,1	2 908	2 958	607	882	2 572	1 678	5,7	1 640	5,6	1 542	6,5
Sans concours (1)	2 058	4	2 908	2 878	194	616	1 884	1 114	4	1 243	4	1 168	4,9
Pacte (sélection sans concours) (2)	0	0,0	0	80	413	266	688	564	1,9	397	1,4	374	1,6
Total recrutement externe	50 507	100,0	43 454	43 428	35 517	35 178	36 117	29 459	100,0	29 250	100,0	23 778	100,0

Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

(3) = (1) + (2).

Tableau 2 : Nombre de recrutements externes et part des recrutements sans concours dans la fonction publique de l'État de 2000 à 2010

Recrutements	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 (résultats estimés)	2009 (résultats estimés)	2010	2011 (résultats estimés)	Part (en %)
Concours externe	57 742	59 619	52 510	43 415	42 022	36 151	36 429	34 573	26 609	25 838	18 838	84,3
Concours unique	4 253	2 445	2 565	1 364	1 433	1 561	1 636	1 725	1 672	1 693	1 497	6,7
3 ^e concours	45	1 454	1 532	1 255	782	817	856	706	419	465	291	1,3
Autres recrutements externes (3)	0	3532	2685	3100	3140	643	946	2688	1617	1682	1 712	7,7
Sans concours (1)	0	3 532	2 685	3 100	3 068	223	680	2 048	1 225	1 401	1 411	6,3
Pacte (sélection sans concours) (2)	0	0	0	0	72	420	266	640	392	281	301	1,3
Total recrutement externe	50 507	100,0	43 454	43 428	35 517	35 178	36 117	100,0	29 250	100,0	23 778	100,0

Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

* Les résultats estimés incluent le nombre des postes offerts des concours pour lesquels les résultats n'ont pu être obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent : cela concerne essentiellement les recrutements sans concours et Pacte, et dans une moindre mesure les recrutements externes par concours.

(3) = (1) + (2).

En 2011, les administrations ont recruté moins d'agents via les concours externes (- 7 000 personnes, soit une baisse de - 27,1 %).

Le nombre d'agents recrutés par concours unique a diminué également en 2011 (196 agents de moins qu'en 2010). Cette voie d'accès qui permet l'entrée de personnels sur des postes spécialisés (chercheurs, ouvriers spécialisés...) connaît une évolution fluctuante, autour d'une moyenne de 1 600 depuis 2004, après avoir atteint un niveau record de 4 376 entrées en 2000.

Le troisième concours, réservé aux personnes ayant déjà une expérience professionnelle dans le privé ou un mandat électoral, a permis l'entrée de 291 personnes (-174 par rapport à 2010, soit -37,4 %). En net recul depuis plusieurs années, le recrutement par cette voie reste faible.

Les recrutements directs sans concours, qui permettent l'accès aux premiers grades des corps de la catégorie C sont à peine plus nombreux en 2011 qu'en 2010 (1 411 au lieu de 1 401) ainsi que les recrutements par contrat Pacte (301 au lieu de 281). Néanmoins leur nombre est en progression sur les trois dernières années et dans le contexte global de baisse des recrutements, la part des emplois de catégorie C accessibles sans concours poursuit sa progression, et atteint 43 % des agents recrutés en catégorie C en 2011 contre 29% en 2010, 27% en 2009 et seulement 14% en 2006.

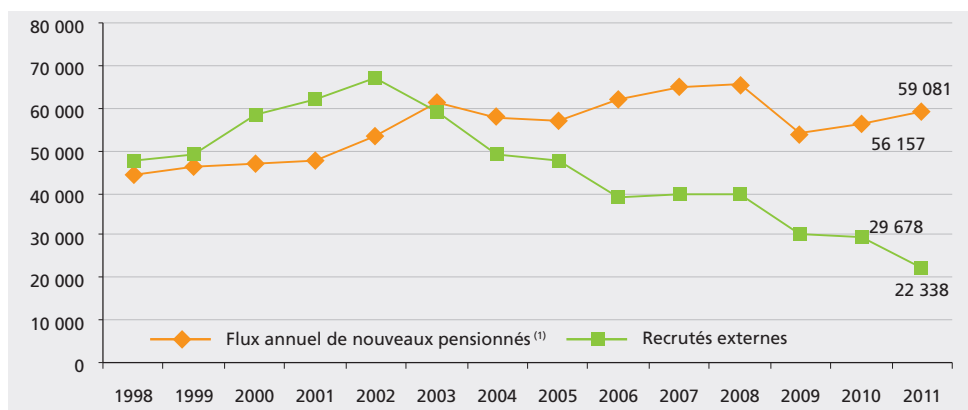
Jusqu'en 2002, le nombre de recrutements externes de titulaires s'établissait à un niveau supérieur à celui des départs à la retraite, évalué ici à partir des entrées en pension de droit direct : de l'ordre de 120 recrutements pour 100 départs à la retraite en moyenne annuelle de 1998 à 2002.

Après un point de quasi-équilibre en 2003, l'écart s'est inversé, tout en se creusant de façon continue jusqu'en 2008. En 2009, les deux indicateurs avaient baissé au même rythme. Mais à partir de 2010 l'écart se creuse à nouveau et s'accroît en 2011.

La sélectivité est en hausse pour l'ensemble des recrutements externes de l'État

La sélectivité est le rapport entre le nombre de candidats présents et le nombre de candidats admis à un concours. Ce taux permet d'évaluer l'attractivité de l'offre et sa variation d'une année sur l'autre. En 2008, 2009 et 2011, compte tenu des difficultés de collecte (voir avertissement méthodologique), la sélectivité au recrutement externe avec et sans concours et Pacte (rapport présents/admis) a été calculée à partir des seuls résultats partiels obtenus. Pour les concours dont le résultat n'avait pu être collecté, le nombre de candidats présents et admis est une donnée manquante qui ne peut être estimée.

Figure 1 : Flux annuel de nouveaux pensionnés et de recrutés externes dans la fonction publique de l'État de 1998 à 2011



Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques ; Service des retraites de l'État.

(1) Flux annuel de pensions de droit direct entrées en paiement (titulaires FPE, hors militaires et ouvriers d'État).

* Résultats estimés pour l'année 2008, 2009 et 2011

En 2010 et 2011, pour ce qui concerne spécifiquement les recrutements externes sans concours et les Pacte, les informations transmises par le ministère de l'Éducation nationale sont incomplètes. Le nombre de candidats inscrits et présents n'a pas été communiqué, et les taux de sélectivité ont donc été calculés hors Éducation nationale, pour ces deux modes de recrutement.

Il convient de façon générale d'être prudent lorsque l'on compare la sélectivité d'une année sur l'autre : dans un contexte de recul des postes offerts, l'évolution dans le temps de la sélectivité n'est pas aisée à interpréter, faute d'éléments qualitatifs complémentaires.

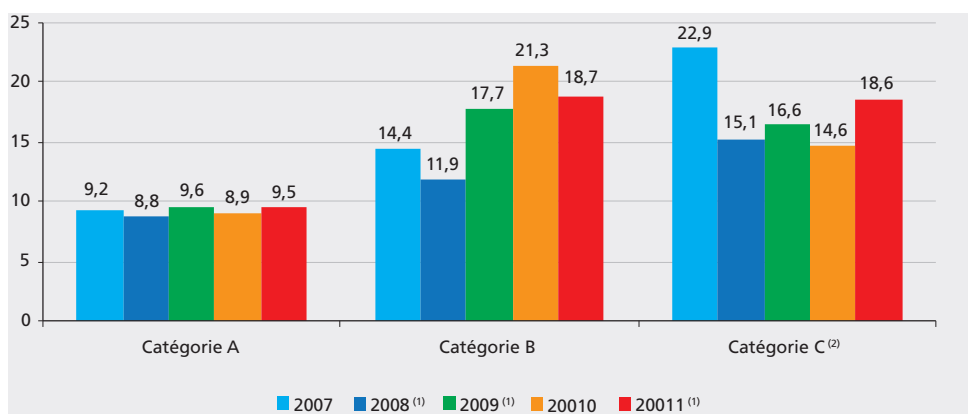
En 2011, le taux de sélectivité enregistré pour l'ensemble des recrutements externes par concours se situe à 12,2 (soit 1 candidat admis pour 12 présents), contre 11,3 en 2010. Comme les années précédentes, le taux de sélectivité au seul concours externe (12,4 en 2011) est supérieur à celui du 3^e concours et du concours unique (respectivement 10,2 et 9,4 en 2011).

Néanmoins, le concours unique est plus sélectif en 2011 qu'en 2010 (+3 points) du fait d'un nombre de postes offerts en diminution alors que le nombre de candidats présents augmente. La sélectivité est en augmentation de 3 points également au 3^e concours (10,2 en 2011 au lieu de 7,7 en 2010), la baisse du nombre de candidats admis (-34 %) est plus forte que celle du nombre des candidats présents (-13%).

Le recul du nombre de lauréats dans la fonction publique de l'État touche toutes les catégories hiérarchiques

En 2011, l'État a recruté 14 809 agents sur des emplois de catégorie A, dont les deux tiers sont des postes d'enseignants (10 360) (tableau 3.1-3 des fiches thématiques). Ce niveau est en baisse de 25,8 % par rapport à celui enregistré en 2010 (soit - 5 140 recrutés), essentiellement les postes d'enseignants (- 4 922). En catégorie B le constat est le même avec 3 503 recrutés (résultats estimés) en 2011 contre 4 005 en 2010, soit une baisse de -12,5 %. La baisse est de 29,7 % en catégorie C, avec 4 026 agents recrutés (estimés), soit 1 698 personnes de moins qu'en 2010.

Figure 2 : Évolution du taux de sélectivité (ensemble des recrutements externes) par catégorie hiérarchique dans la fonction publique de l'État de 2004 à 2011 (1)



Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

(1) La sélectivité en 2011 au recrutement externe a été calculée à partir des résultats partiels obtenus (rapport présents/admis), soit sur 492 concours collectés.

(2) En 2010, calcul hors Pacte et recrutement sans concours de l'Éducation nationale : le ministère de l'Éducation nationale n'a pas pu fournir les résultats (inscrits, présents) des recrutements sans concours et Pacte. En 2011, calcul hors Pacte et recrutement sans concours de l'Éducation nationale et hors pacte et recrutement sans concours des agents administratifs et techniques des finances publiques des ministères économique et financier.

Note de lecture : en 2011, la sélectivité des concours de catégorie A s'établit à 9,5 soit 1 admis pour 9 présents.

Le nombre d'admis en catégorie A ayant connu une baisse plus prononcée que celle du nombre de candidats, le taux de sélectivité y est passé de 8,9 à 9,5. A l'inverse, le nombre de candidats aux concours de catégorie B ayant diminué de façon plus forte que le nombre de postes offerts pour cette même catégorie, la sélectivité a baissé de 2,6 points : 1 candidat admis pour 19 présents contre 1 pour 21 en 2010.

Pour les postes de catégorie C, hors les recrutements sans concours et Pacte, la sélectivité est de 18,6 en 2011, soit un taux de 4 points supérieur à celui de l'année précédente, consécutif à la baisse plus importante du nombre de postes offerts que du nombre de candidats présents.

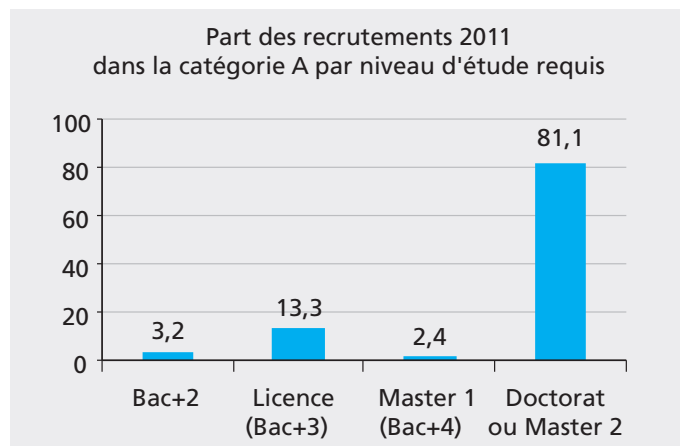
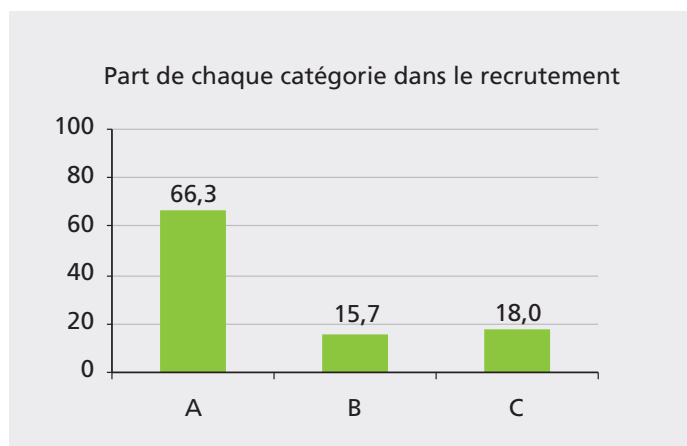
81 % des concours de catégorie A requièrent le niveau Master 2 ou Doctorat dans la fonction publique de l'État

L'Etat recrute majoritairement sur des emplois de catégorie A (66,3% soit 14 809 agents recrutés en 2011), pour lesquels

il exige un niveau bac+5 dans 81,1 % des cas en 2011 (soit 12 010 recrutés). Cela concerne notamment les postes d'enseignants et de chercheurs. Pour les concours de l'Education nationale (accès aux postes d'agrégés, de certifiés, de professeurs des écoles, ou encore de conseillers principaux d'éducation), l'Etat a augmenté ses exigences en matière de niveau d'étude avec la mise en place en 2009 de la « mastérisation » (Décret n° 2009-913 à 920 du 28 juillet 2009). En pratique les candidats peuvent s'inscrire aux concours avec une licence ou une maîtrise (ou Master 1) tout en poursuivant leurs études, mais l'obtention du Master 2 est indispensable pour être nommé fonctionnaire-stagiaire en cas de réussite au concours.

De même, l'accès aux postes de chercheurs (chargés de recherche, directeurs de recherche et ingénieurs de recherche), qui a concerné 1 271 recrutés en 2011, nécessite l'obtention du doctorat ou un niveau minimum d'études équivalent à bac+5.

Figure 3 : Recrutements 2011 par catégorie hiérarchique et niveau de diplôme requis en catégorie A dans la fonction publique de l'État



Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Lecture : 81,1 % des candidats ont été recrutés sur des emplois de catégorie A nécessitant un niveau de diplôme équivalent au Doctorat ou au Master 2

Les concours accessibles avec un Master 1 (bac+4) ne représentent que 2,4 % des sélections en catégorie A : il s'agit du concours d'entrée à l'école de la magistrature et des concours d'inspecteurs de la jeunesse et des sports, d'ingénieurs élèves des ponts eaux et forêts ou de commissaires contrôleurs des assurances. Sur les 60 % d'agents recrutés sur ces critères en 2011 pour lesquels le niveau de diplôme était connu, plus des deux tiers avaient un diplôme de niveau bac+5, soit un an d'étude supplémentaire.

Seuls 13,3 % des concours de la catégorie A sont accessibles aux candidats n'ayant que la licence (bac+3). En 2011, 1 970 personnes ont été recrutées pour pourvoir les postes répondant à cette exigence : conseillers d'orientation psychologues, élèves attachés (IRA), inspecteurs des impôts et du trésor public, chargés d'études documentaires, secrétaires des affaires étrangères ou ingénieurs d'études. Parmi les lauréats dont le diplôme était connu (soit 88 %

des reçus), 82 % avaient un diplôme supérieur à la licence (41 % un bac+5 et 41 % un bac+4).

Enfin, certains concours font exception et permettent d'accéder à la catégorie A, avec un niveau de formation bac+2 (BTS, DUT, classes préparatoires). Ils concernent l'accès aux corps d'assistants ingénieurs, ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne ou attachés-statisticiens. Ils représentent 3,2 % des recrutés dans cette catégorie (soit 468 lauréats en 2011). Parmi ceux dont le diplôme était connu (76 % d'entre eux), 55 % possédaient un diplôme supérieur au niveau requis (17 % un bac+5, 14 % un bac+4 et 24 % un bac+3).

Au final, sur l'ensemble des concours de catégorie A organisés en 2011, 87 % des reçus dont le diplôme était connu, avaient un niveau Bac+5 et 8 % un niveau Bac+4.

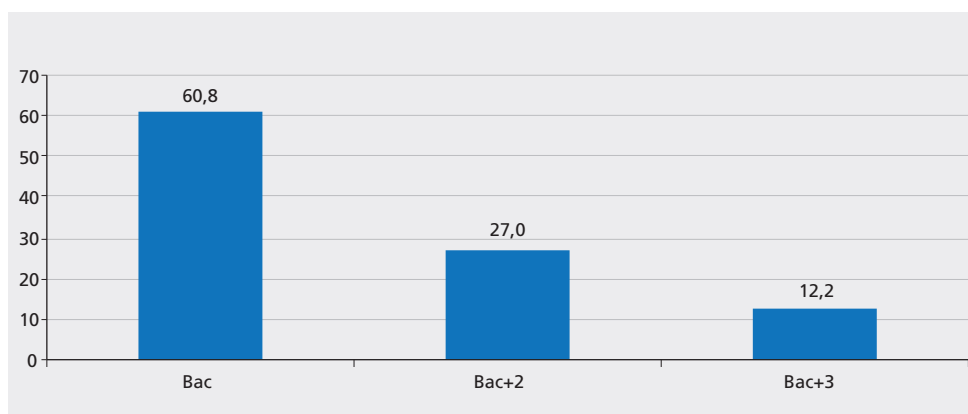
Les emplois dans les catégories hiérarchiques B et C sont accessibles aux candidats moins diplômés, mais le niveau constaté chez les lauréats est parfois supérieur au niveau théorique exigé dans la FPE

Les concours de la catégorie B représentent 15,7% du recrutement total dans la FPE en 2011 (soit 3 503 agents). Pour l'accès à cette catégorie hiérarchique le baccalauréat ne suffit pas toujours. Pour certains corps, le niveau bac +2 est requis : conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation, éducateur, greffier, lieutenant pénitentiaire, secrétaire administratif classe supérieure (depuis la refonte de la grille des secrétaires administratifs dans le nouvel espace statutaire (NES)), technicien de la police nationale, technicien sanitaire, technicien opérationnel de l'Office

national des forêts. Parfois, un diplôme d'État spécifique est requis, obtenu au terme de deux années d'étude après le bac (éducateur spécialisé Institut National Jeunes Sourds et Aveugles), ou même trois (technicien paramédical civil, assistant de service social, et infirmier jusqu'en 2011).

En 2011, le niveau Bac était requis pour 60,8 % des reçus aux concours de catégorie B, et un niveau Bac+2 ou Bac+3 pour les 39,2 % autres reçus pour cette catégorie. Or sur l'ensemble des lauréats de ces concours, au moins 15,4 % possédaient un niveau Bac+5 et 9,2 % un niveau Bac+4. Si l'on suppose que les 41,9 % de lauréats dont on ne connaît pas le diplôme se répartissent comme les autres, ces proportions pourraient atteindre respectivement 26,6 % et 15,8 %.

Figure 4 : Part des recrutements 2011 dans la catégorie B par niveau d'étude requis dans la fonction publique de l'État

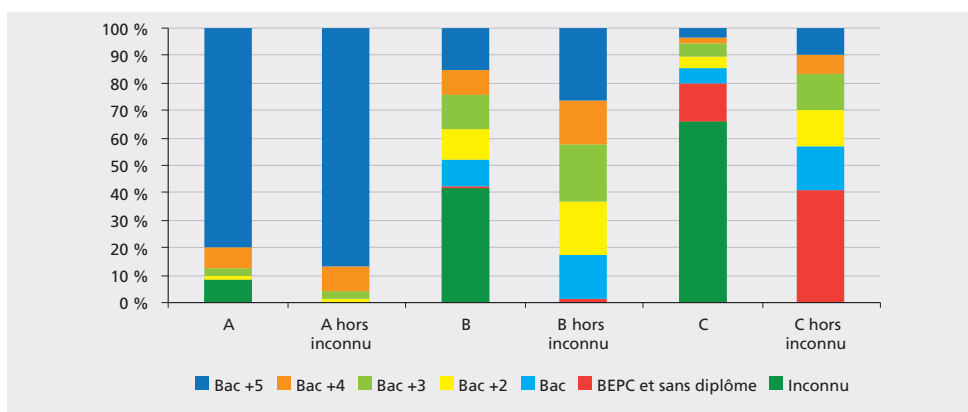


Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.
Lecture : 27% des candidats ont été recrutés sur des emplois de catégorie B nécessitant un niveau de diplôme équivalent à Bac+2

Les concours de la catégorie C représentent 18% du recrutement total dans la FPE en 2011 (soit 4 026 agents). Ces emplois sont ouverts aux candidats ayant un niveau équivalent au brevet, mais dans certains cas, aucune condition de diplôme n'est exigée. Les données sur le

niveau des lauréats à ces concours en 2011 sont inconnues dans 65,9 % des cas. Mais les données collectées prouvent que 5,8 % au moins des reçus à ces concours avaient un niveau Bac+4 ou Bac+5, 8,8 % au moins un niveau Bac+2 ou Bac+3 et au moins 5,5 % un niveau Bac.

Figure 5 : Niveau de diplôme (1) des lauréats aux concours par catégorie hiérarchique sur l'ensemble des concours externes de la fonction publique de l'État en 2011



Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.
Le niveau théorique requis est : A : bac + 3 ; B : bac ; C : BEPC ou sans diplôme.(1) Hors diplômes inconnus : 7,2% en catégorie A, 46,8% en catégorie B et 50,5% en catégorie C.

Les femmes sont majoritaires à se présenter aux concours de la fonction publique de l'Etat et réussissent mieux que les hommes

En 2011, la part des femmes dans l'ensemble des recrutements externes s'élève à 59,7 % ; elles sont 54,1 % parmi les candidats présents lors des épreuves de sélection.

Elles réussissent mieux que les hommes sur les postes de catégorie A (53,6 % de femmes parmi les présents et 62,0 % parmi les recrutés) et B (55,6 % de femmes parmi les présents et 60,9 % parmi les recrutés) ; moins bien sur les postes de catégorie C (53,9 % de femmes parmi les présents et 49,4 % parmi les recrutés). Concernant la catégorie A, les femmes sont notamment plus nombreuses à se présenter aux concours d'enseignants (68,9 % de femmes parmi les candidats), où les recrutements sont majoritairement féminins (66,6% des lauréats).

Pour les concours non enseignants, toutes catégories hiérarchiques confondues, elles représentent la moitié des candidats (50,9 %) et sont recrutées en une proportion un peu plus grande que les hommes (53,5 %).

En 2011, l'évolution du recrutement externe diffère selon les ministères

Le recul du recrutement externe provient essentiellement de la baisse du nombre de recrutés dans les ministères de

l'enseignement (-5 320) et les ministères économique et financier (-881). Relativement au nombre total de lauréats de ces ministères, qui restent en tête de l'ensemble des ministères en termes de recrutement externe – les baisses sont moins conséquentes que pour d'autres : respectivement -26,7 % et -29,5 %, contre -84,7 % pour le ministère du Travail (dont le nombre de recrutés ne baisse que de 50¹), -66,7 % pour la Défense (-386 recrutés) et -33,3 % pour l'Agriculture (-283 recrutés).

Au ministère de l'Education nationale, qui n'a proposé que 16 095 postes en 2011 contre 20 435 l'année précédente, l'offre a notamment été divisée par deux dans le corps de professeur des écoles (3 146 postes au lieu de 7 060 en 2010), et a diminué de 24% dans tous les corps d'enseignants et de chercheurs, en catégorie A. Dans la Catégorie B, le nombre de recrutés baisse de 19,6 % (1 164 recrutés contre 1 447 en 2010) alors qu'il se maintient en catégorie C (1 245 lauréats aux concours en 2011 et 1 218 en 2010).

Le nombre de recrutés a reculé également au ministère de l'intérieur qui n'a accueilli que 794 agents supplémentaires en 2011 (estimés) alors qu'il en accueillait 1 099 en 2010 et près de 4 400 en 2005. Le nombre de postes proposés dans le corps de gardien de la paix est en particulier arrivé à son point le plus bas depuis 10 ans avec 225 nouvelles recrues contre 5 184 en 2002 et 1 908 en 2008.

Tableau 3 : Nombre de recrutés par ministère de 2005 à 2011

Ministères	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Affaires étrangères et européennes	69	94	102	148	78	92	110
Agriculture et pêche	656	551	735	956	689	849	566
Ministères économiques et financiers :							
Budget Comptes publics et fonction publique, Economie finances et emploi	2 806	3 228	3 601	4 000	3 093	2 987	2 106
Culture et communication	175	118	89	121	103	170	199
Défense	1 125	1 010	384	1 020	259	579	193
Ecologie, Développement et Aménagements durables (1)	997	799	725	1 179(1)	1 086	802	880
Ministères de l'enseignement :							
Education nationale, enseignement supérieur et recherche (1)	34 083	26 755	26 943	25 763(1)	20 262	19 913	14 593
Immigration, intégration, identité nationale et Intérieur, Outre-mer et Collectivités territoriales (1)	4 389	3 400	3 974	2 909	1 203	1 099	794(1)
Justice	2 045	2 060	1 794	2 675	2 677	2 297	2 054
Ministères sociaux :							
Santé, Jeunesse et Sports	447	448	749	350	307	388	388
Travail, Relations sociales et Solidarités (3)	93	192	177	120	97	59	9
Services du Premier ministre (2)	492	517	594	451	463	443	446
Total	47 377	39 172	39 867	39 692(1)	30 317(1)	29 678	22 338 (1)

Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'Etat, DGAFP, département des études et des statistiques.

Note : l'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

(1) Certains ministères n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours : en 2008 (Éducation nationale et Écologie, Développement et Aménagement durables) en 2009 (Écologie, Énergie, Développement durable et Aménagement du territoire) en 2011 (ministère de l'Intérieur). Les résultats présentés sont estimés. Ils prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

(2) y compris l'Éna et les Ira.

(3) En 2011 les concours d'inspecteur et de contrôleur du travail n'apparaissent pas dans les statistiques car ils ont été organisés au titre de l'année 2012, date à laquelle se sont déroulées les épreuves. Il n'y a pas eu d'année sans recrutement dans ces deux corps mais un décalage de date par souci de simplification dans l'organisation.

1. La baisse du niveau de recrutement au ministère du Travail en 2011 s'explique en partie par un effet de calendrier, car les concours d'inspecteurs et de contrôleurs du travail ont été inscrits au titre de l'année 2012.

Au ministère de l'Économie, la baisse du recrutement s'est établie à 29 % (- 881 lauréats par rapport à 2010). Ce ministère a essentiellement réduit le nombre d'entrées des personnels de catégorie C (845 recrutés en 2011 au lieu de 1 454 l'année précédente).

Le recul de postes est significatif également au ministère de la Défense qui n'a accueilli que 193 nouveaux agents en 2011, divisant par trois le nombre de recrutés par rapport à 2010.

Le ministère de la Justice, avec 2 054 lauréats en 2011, retrouve son niveau de recrutement de 2005 et 2006 (respectivement 2 045 et 2 060 nouveaux entrants). Si les greffiers sont entrés en plus grand nombre qu'en 2010 (509 au lieu de 222), la baisse globale pour ce ministère s'explique par le faible recrutement dans le corps de surveillant pénitentiaire, dont le nombre de lauréats a été divisé par deux (747 au lieu de 1 467 en 2010).

Le ministère de l'Agriculture a réduit d'un tiers son offre de postes en 2011 (566 recrutés), retrouvant ainsi son niveau de 2006 (551 recrutés). L'évolution du recrutement pour ce ministère est fluctuant entre 2005 et 2011, période au cours de laquelle il avait connu un niveau record en 2008 (956).

Quelques ministères ont vu leur nombre de recrutés progresser légèrement par rapport à 2010. Il s'agit du ministère de l'Écologie (+ 78 recrutés), le ministère de la culture (+ 29) et le ministère des Affaires Étrangères et Européennes (+18 recrutés). Dans les services du Premier ministre et au ministère de la Santé le niveau de recrutement est resté globalement stable sur les 4 dernières années (respectivement 446 et 388 recrutés en 2011).

La réduction globale du nombre de recrutements externes dans la FPE en 2011 se traduit par une baisse des recrutements au niveau déconcentré

L'État propose chaque année des postes à pourvoir en région. En 2011 ces emplois ont baissé : 6 859 recrutements (résultat estimé) au lieu de 12 319 en 2010, soit une baisse de 44 %, plus forte que celle enregistrée pour l'ensemble des recrutements externes (-24 %).

Les emplois déconcentrés sont à pourvoir très majoritairement à l'Éducation nationale (76%) dans les services académiques et établissements scolaires. Ce ministère a proposé 5 040 postes déconcentrés en 2011 contre 10 056 en 2010. Parmi les corps concernés, on trouve essentiellement celui de professeur des écoles particulièrement touché par le recul du recrutement en 2011.

Les ministères économiques et financiers, de l'Intérieur et de la Défense sont également organisateurs de concours déconcentrés. Ils ont recruté respectivement 1 018, 614 (estimés) et 128 agents en 2011, pour les services préfectoraux, les trésoreries publiques et les corps administratifs de la défense.

Les postes offerts aux recrutements sans concours sont pour moitié proposés en région (55%), ainsi que 48% des Pacte.

Toutes les régions enregistrent un recul de ce type de recrutement en 2011. Pour la plupart, la baisse est supérieure à 50 % : Picardie (-66 %), Nord Pas de Calais et Midi Pyrénées (-62 %), Alsace (-61 %), Aquitaine (-60%), Auvergne (-62 %), Provence Alpes Côte d'Azur (-53 %). La région Ile de France, qui totalise 29 % des postes offerts, a réduit le nombre de ses lauréats de moitié (1 636 au lieu de 3 071 en 2010).

La fonction publique territoriale, premier recruteur public en 2011

L'ensemble des employeurs territoriaux (à savoir ceux désignés ici sous le vocable FPT hors Ville de Paris, la Ville de Paris et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASV) ont admis 13 635 agents par concours externes en 2011 (concours externes, concours unique et 3^e concours). S'y ajoutent 22 862 recrutements directs sans concours. Les concours d'accès aux emplois de catégorie A+ (administrateur territorial, conservateur des bibliothèques, ingénieur en chef territorial et conservateur du patrimoine) ont permis l'entrée de 90 agents (84 par concours externe et 6 par le biais du 3^e concours). Les concours de catégorie A (attaché territorial, bibliothécaire, médecin, ingénieur....), ont reçu 2 758 lauréats et représentent 20 % des admissions totales par concours externe. La part de la catégorie B représente 41 % avec 5 536 admis, soit un nombre légèrement supérieur à la catégorie C (39%) qui enregistre 5 251 nouveaux agents admis par concours.

Parallèlement, 22 862 recrutements directs sans concours ont eu lieu, afin de pourvoir des postes ouverts dans les corps de catégorie C (adjoint administratif, adjoint technique, adjoint d'animation...). Le profil du recrutement par catégorie est ainsi à l'image de la structure des effectifs de la fonction publique territoriale dont plus des trois quart des effectifs relèvent de la catégorie C (76 %) : sur l'ensemble des recrutements directs ou par concours, 77% concernent des emplois de catégorie C, dont plus de 80 % sont pourvus par recrutement direct sans concours.

Dans le cadre des 45 sélections organisées en 2011 par les centres de gestion de la fonction publique territoriale, 32 concernent le concours externe qui s'adresse aux candidats justifiant d'un certain niveau de diplôme, et 13 le 3^e concours, réservé aux candidats justifiant d'une expérience professionnelle dans le secteur privé ou d'un mandat électoral.

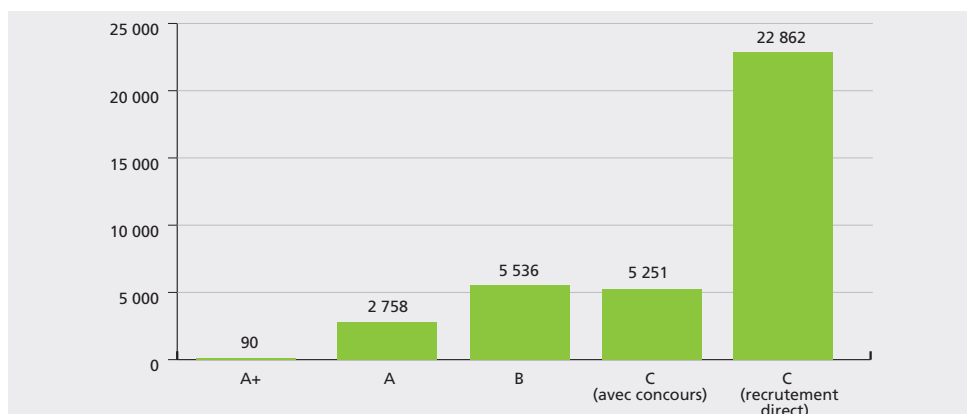
A noter que certains concours ne sont pas organisés tous les ans mais une année sur deux et parfois tous les trois ans ou encore de manière irrégulière. Par ailleurs, contrairement à la fonction publique de l'État, la réussite à l'un des concours de la fonction publique territoriale ne vaut pas recrutement : pour trouver un emploi, les lauréats disposent de trois ans au terme desquels ils perdent le bénéfice du concours.

En 2011, la Ville de Paris et le centre d'action sociale de la ville de Paris ont organisé 36 concours externes et 26 concours uniques (ouverts aux candidats déjà qualifiés : infirmier, chercheur ...).

Dans la fonction publique territoriale hors la Ville de Paris, le taux de sélectivité se situe à 12,6 pour les concours de catégorie A+, soit un candidat admis pour environ 13 présents aux épreuves de sélection. La sélectivité est moins forte et d'un niveau comparable

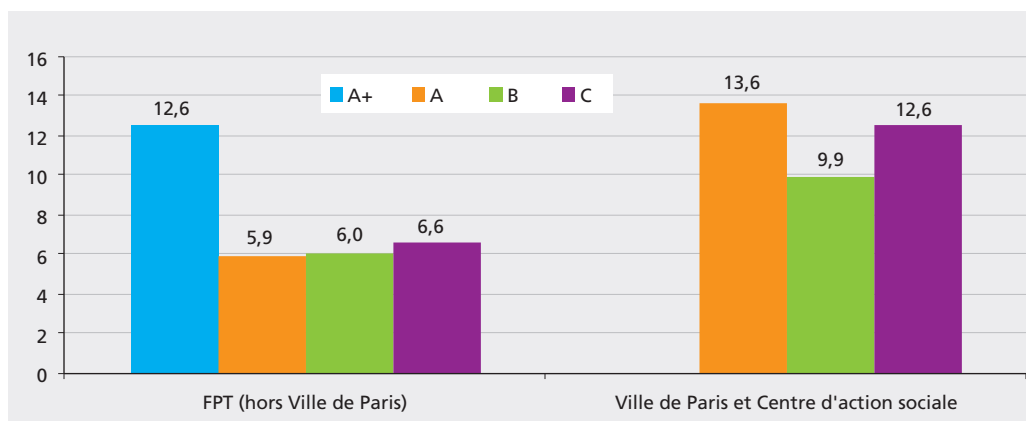
pour les catégories A, B et C : environ un candidat admis pour 6 présents. En revanche, les concours de la Ville de Paris sont plus sélectifs et ce, plus encore en catégorie A (1 admis sur 14) et C (1 admis sur 13), qu'en catégorie B (1 candidat admis sur 10).

Figure 6 : Nombre de lauréats par catégorie hiérarchique aux concours externes de la fonction publique territoriale en 2011



Sources : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion ; Bureau du recrutement et des concours de la ville de Paris ; Centre d'Action Sociale de la ville de Paris.

Figure 7 : Taux de sélectivité par catégorie hiérarchique dans la fonction publique territoriale en 2011



Sources : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion ; Bureau du recrutement et des concours de la ville de Paris ; Centre d'Action Sociale de la ville de Paris.

Bibliographie

- Bounakhla, N. *Orienté à la baisse depuis 2003, le nombre de recrutements externes dans la fonction publique de l'Etat se stabilise quasiment en 2010*, Rapport annuel sur l'État de la fonction publique, Faits et chiffres, édition 2012, La Documentation française.
- *Les Concours de recrutement de professeurs des écoles dans l'enseignement public à la session 2011*, - ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Note d'information n° 13-03, avril 2013.
- Flachère, M. Gautier, L. et Jean, O. *Les départs à la retraite dans les trois fonctions publiques*, (2011), Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres, édition 2012, La Documentation française
- Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, faits et chiffres, édition 2013.
<http://www.fonction-publique.gouv.fr/statistiques>



Définitions et méthodes

Les résultats des sélections et concours externes organisés dans la fonction publique territoriale sont présentés pour la première fois grâce à la collaboration entre la DGAFP, la Fédération nationale des centres de gestion, l'Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion, le Bureau du recrutement et des concours de la Ville de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. Des statistiques concernant les recrutements externes dans la fonction publique hospitalière seront produites et publiées ultérieurement.

Par ailleurs, le *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2013* détaille les résultats par type de concours (externe, interne et examen professionnel), et présente pour la première fois la part des hommes et des femmes à chaque étape du concours (inscrits, présents, admissibles, admis et recrutés).

Dans la fonction publique de l'état, pour les concours des années 2008, 2009 et 2011, certains ministères n'avaient pas pu fournir tous les résultats (ministère de l'Éducation nationale et ministère de l'Écologie, Énergie et Aménagement du territoire, ministère de l'intérieur). Les informations manquantes concernent 179 postes ouverts en catégorie A, 123 en catégorie B et 1 444 en catégorie C pour 2008, 11 postes ouverts en catégorie A, 104 en catégorie B et 312 en catégorie C pour 2009, 116 postes en catégorie B et 301 postes en catégorie C pour 2011. Les études relatives à ces trois années portent sur des résultats partiels et des résultats estimés (en faisant l'hypothèse que tous les postes ouverts avaient été pourvus en nombre équivalent).

Directrice de la publication : **Marie-Anne Lévêque**
Rédactrice en chef : **Christine Gonzalez-Demichel**
Chargé de publications statistiques : **Jose-Antoine Cilleros**

ISSN : 2267-6483
Point Stats n° 8
Département des études et des statistiques
139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12

RAPPORT ANNUEL

Le Rapport annuel sur l'état de la fonction publique présente, dans la partie « Politiques et pratiques de ressources humaines », les grands axes de gestion des ressources humaines et, dans la partie statistique « Faits et chiffres », un bilan social de la fonction publique, dont sont issues les brochures « Chiffres-clés » et « Tableau de synthèse ».

OUTILS DE LA GRH

Destinée en priorité aux gestionnaires des ressources humaines, cette collection regroupe de nombreux outils d'aide au pilotage utilisés au quotidien par les services RH. Le Répertoire interministériel des métiers de l'État (Rime), le Dictionnaire des compétences, des guides ponctuels, le kit « Démarches, outils et acteurs de la mobilité » à titre d'exemples, en font ainsi partie.

POLITIQUES D'EMPLOI PUBLIC

Les publications regroupées au sein de cette collection traitent tous les thèmes rattachés à la gestion prévisionnelle des ressources humaines, de la gestion des connaissances à celles des compétences. Elle propose également les protocoles d'accord issus des négociations avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique.

LES ESSENTIELS

Cette collection - destinée à un large public - rassemble sous forme de fiches ou de livrets pédagogiques, les informations concernant le recrutement, les concours, les carrières, la formation et, au sens large, tous les aspects du parcours professionnel des agents de la fonction publique

STATISTIQUES ET RECHERCHE SUR LA FP

Cette collection est déclinée en quatre sous-collections, destinées aux décideurs, gestionnaires, statisticiens et chercheurs : « Stats rapides » présente des indicateurs et premiers résultats ; « Point Stat » livre une analyse synthétique des résultats d'enquêtes et d'études statistiques en quelques pages ; « Documents et méthodes » propose des points d'étape sur des travaux de recherche et de méthodologie ; « Études, recherche et débats » présente des analyses approfondies, aussi bien quantitatives que qualitatives.

REPÈRES DGAFP

Cette collection regroupe tous les documents, à usage interne ou externe, qui présentent et visent à faire connaître la DGAFP et ses missions.